

13.1 Dette et déficit publics

En 2013, le **déficit public** s'établit à 87,1 milliards d'euros, soit 4,1 % du produit intérieur brut (PIB). Par rapport à 2012, il se réduit de 14,6 milliards d'euros, du fait d'une augmentation des recettes plus rapide que celle des dépenses. En part de PIB, les recettes publiques augmentent de 1,2 point et les dépenses de 0,4 point. La réduction du déficit public est imputable essentiellement aux **administrations publiques centrales** (- 17,3 milliards). Dans le même temps, le déficit des **administrations publiques locales** s'accroît de 5,5 milliards en cette année prélectorale dans les communes. Celui des **administrations de sécurité sociale** s'amoin-drit (- 2,7 milliards).

La **dette publique au sens de Maastricht** s'élève à 1 949,5 milliards d'euros fin 2013 après 1 865,8 milliards un an plus tôt. Elle représente 92,2 % du PIB, contre 89,2 % fin 2012. La **dette publique nette** progresse de manière similaire : elle s'établit à 83,9 % du PIB, contre 80,6 % fin 2012. Ces évolutions masquent des variations d'actifs importantes : la trésorerie des administrations publiques se contracte ainsi de 11,5 milliards d'euros dont - 8,5 milliards pour l'État, alors que celui-ci prête 8,2 milliards d'euros aux pays de la zone euro dans le cadre du **fonds européen de stabilité financière**.

La **contribution de l'État à la dette publique** s'établit à 1 534,0 milliards d'euros, en hausse de 79,2 milliards. Cette augmentation est

supérieure à son **besoin de financement** (69,2 milliards d'euros). Le surplus de dette résulte principalement des prêts accordés aux pays de la zone euro. La contribution des administrations publiques locales à la dette publique atteint 182,3 milliards d'euros fin 2013. Elle augmente de 6,2 milliards d'euros par rapport à 2012, une variation un peu inférieure à leur besoin de financement, qui atteint 9,2 milliards d'euros en 2013, du fait de la diminution de 2,6 milliards de leurs dépôts au Trésor. Enfin, la contribution des organismes de sécurité sociale augmente de 0,8 milliard d'euros pour s'établir à 211,7 milliards fin 2013. Le besoin de financement (10,1 milliards d'euros), nettement plus important que la variation de la dette, est financé par une diminution de la trésorerie et d'importantes cessions d'actifs, notamment de la part de certains régimes de retraite.

Dans la zone euro comme dans l'Union européenne, le déficit public se réduit en termes absolus en 2013 par rapport à 2012, tandis que la dette publique augmente. Le ratio du déficit public par rapport au PIB passe ainsi dans la zone euro de 3,6 % en 2012 à 2,9 % en 2013, et dans l'UE, de 4,2 % à 3,2 %. À la fin de 2013, les plus bas niveaux de dette publique par rapport au PIB sont relevés en Estonie, en Bulgarie et au Luxembourg. Dans les deux zones, le ratio des dépenses publiques rapportées au PIB diminue entre 2012 et 2013 tandis que celui des recettes publiques augmente. ■

Définitions

Déficit public notifié : correspond désormais au « besoin de financement des administrations publiques (APU) » au sens de la comptabilité nationale. Dans les publications précédentes, il s'en distinguait par la prise en compte des flux d'intérêts liés aux opérations de *swaps* effectuées par les APU. Le déficit public est notifié à la Commission européenne deux fois par an (fin mars et fin septembre).

Dette publique nette : correspond à la dette publique notifiée diminuée des dépôts, des crédits et des titres de créance négociables (évalués à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs.

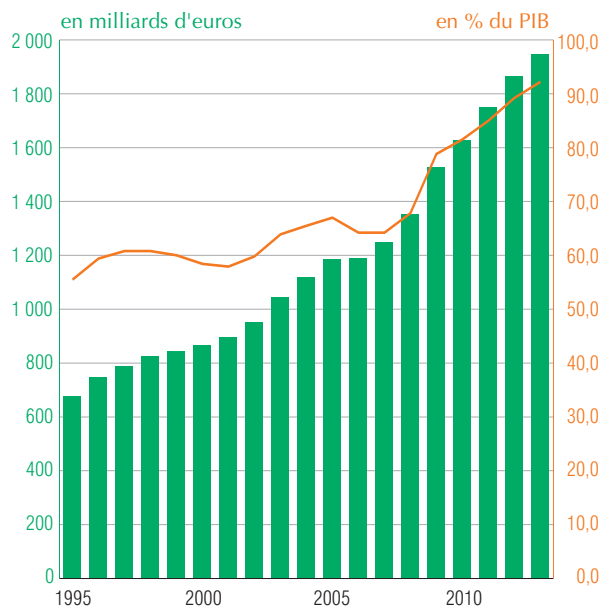
Administrations de sécurité sociale, administrations publiques (APU), administrations publiques centrales, administrations publiques locales, capacité et besoin de financement, contribution à la dette, dette publique notifiée, fonds européen de stabilité financière (FESF), organismes divers d'administration centrale (Odac), Traité de Maastricht : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Déficit public de la zone euro et de l'UE28 respectivement de 2,9 % et 3,2 % du PIB », *communiqué de presse* n° 158, Eurostat, octobre 2014.
- « Les comptes des administrations publiques en 2013 », *Insee Première* n° 1500, mai 2014.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Dettes publiques au sens de Maastricht de 1995 à 2013



Note : dette publique au 31 décembre.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Principaux ratios de finances publiques

en % du PIB

	2010	2011	2012	2013
Déficit public notifié ¹	-6,8	-5,1	-4,9	-4,1
Dettes publiques notifiées ¹	81,5	85,0	89,2	92,2
Dettes publiques nettes ²	74,0	76,9	80,6	83,9
Recettes publiques	49,6	50,8	51,8	53,0
Dépenses publiques	56,4	55,9	56,7	57,1
Prélèvements obligatoires ³	41,3	42,6	43,7	44,7

1. Au sens du traité de Maastricht.

2. Dettes publiques notifiées diminuées de certains éléments d'actif.

3. Le taux de prélèvements obligatoires est calculé hors crédits d'impôt, alors que le classement des crédits d'impôt en dépenses, en base 2010, accroît les taux des recettes et dépenses publiques.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

en milliards d'euros

	2010	2011	2012	2013
État	-121,7	-91,2	-82,6	-69,2
Odac	10,9	-0,2	-2,6	1,3
Administrations publiques locales	-1,7	-0,7	-3,7	-9,2
Administrations de sécurité sociale	-23,2	-12,9	-12,8	-10,1
Déficit public notifié¹	-135,8	-105,0	-101,6	-87,1

1. Le déficit public notifié au sens du traité de Maastricht correspond désormais exactement au besoin de financement des APU. Dans les publications précédentes, il s'en distinguait par la prise en compte des flux d'intérêts liés aux opérations de swaps effectuées par les APU.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Dettes au sens de Maastricht

en milliards d'euros

	2012	2013
Dettes des administrations publiques¹	1 865,8	1 949,5
Numéraires et dépôts	41,2	40,3
Titres de créance	1 557,9	1 629,0
Titres à court terme	192,7	199,9
Titres à long terme	1 365,2	1 429,1
Crédits	263,3	277,1
Crédits à court terme	9,3	9,1
Crédits à long terme	254,0	268,0

1. Au sens du traité de Maastricht.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Dettes publiques notifiées

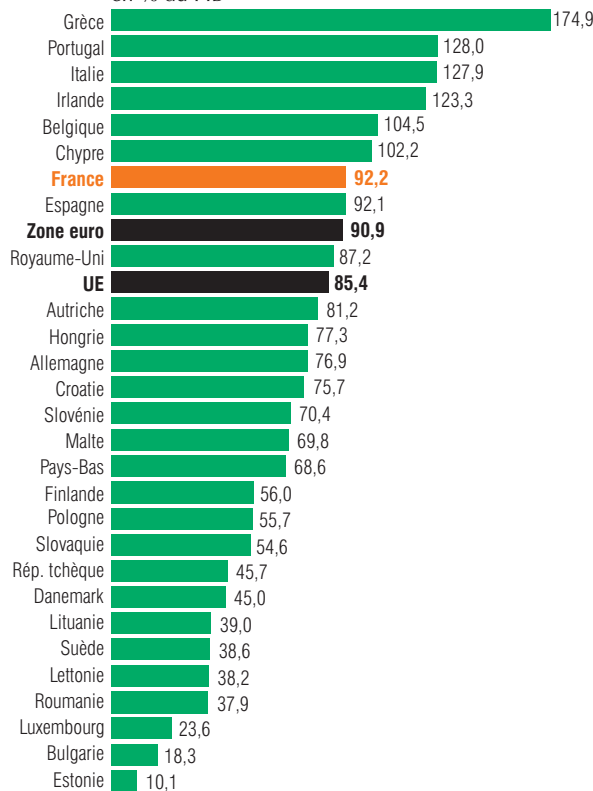
Au 31 décembre	2012		2013	
	en milliards d'euros	en % du PIB	en milliards d'euros	en % du PIB
État	1 454,8	69,6	1 534,0	72,6
Odac	24,0	1,1	21,5	1,0
Administrations locales	176,1	8,4	182,3	8,6
Administrations de sécurité sociale	210,9	10,1	211,7	10,0
Total des administrations publiques	1 865,8	89,2	1 949,5	92,2

Champ : dette publique au sens du traité de Maastricht.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Dettes publiques au sein de l'UE en 2013

en % du PIB



Champ : dette au sens du traité de Maastricht.

Source : Eurostat.